

Note

Objet : Énoncé de principes sur la justice sociale

Date : Le 23 octobre 2019

Destinataires : Membres du Conseil de l'ACPPU

Expéditeur : David Robinson, directeur général

À sa réunion des 30 avril et 1^{er} mai 2019, le Comité de direction a examiné le projet révisé d'énoncé de principes sur la justice sociale que le Comité de l'équité avait recommandé de modifier dans le cadre de l'examen quinquennal. Le Comité de direction a recommandé que ledit projet révisé soit transmis au Conseil pour examen.

Voici un résumé des révisions proposées :

- La première phrase de l'énoncé de principes est modifiée afin d'exprimer explicitement l'attachement de l'ACPPU à la justice sociale de toutes les sociétés.
- La définition de la justice sociale énoncée dans la deuxième phrase est modifiée afin d'inclure divers droits et libertés dont les droits sexuels et reproductifs ainsi que les droits des peuples autochtones et ceux issus des traités.
- La troisième phrase est remaniée par souci de clarté et de sorte que le principe de justice sociale englobe l'accès à un travail valable.
- Dans la quatrième phrase, il est proposé d'inclure les établissements au nombre des parties ayant l'obligation de promouvoir la justice sociale et d'évoquer l'environnement durable de sorte à reconnaître la justice écologique comme composante de la justice sociale.
- Il est recommandé de supprimer le deuxième paragraphe jugé redondant du fait que l'éducation est mentionnée dans le paragraphe précédent.
- Le troisième paragraphe est modifié afin de faire ressortir l'importance de la justice sociale pour l'accomplissement de la mission des universités et des collèges.